

Partenariat entre LegalLife et Bricqueville

Le promoteur Bricqueville vient de signer un partenariat avec LegalLife qui va lui permettre de proposer à ses clients la digitalisation complète du processus de vente de ses programmes immobiliers. De la rédaction du contrat de réservation à la signature de l'acte authentique de vente, les acquéreurs des biens proposés par Bric-queville vont pouvoir accomplir l'ensemble des formalités d'acquisition de leur appartement sur internet, avec une sécurité et une ergonomie maximales.

Le promoteur compte mettre en œuvre cette solution sur une première opération, le Carré Saint-Germain de Drancy, avant de l'étendre à l'ensemble de ses nouveaux programmes.

Développée par LegalLife, la digitalisation du processus de vente immobilière permet aux clients de réserver leur appartement, directement en ligne, depuis le bureau de vente, afin de bénéficier des conseils de l'équipe commerciale. Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. Les acquéreurs sont guidés tout au long du processus jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

CRÉATION D'UN COMPTE PERSONNEL

Quand un lot est réservé, l'acheteur a accès à un compte personnel rassemblant l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition. Il peut consulter à tout

moment le contrat et ses annexes (plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking, etc.) et télécharger les différents documents à fournir à Bricqueville et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente.

De son côté, le promoteur dispose d'un compte administrateur partagé avec le notaire du programme leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifié des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement en temps réel, en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées jusqu'à la livraison du programme. Pour Gérard de Sèze, président de Bric-queville, et Ivan Vagic, directeur des ventes, « la digitalisation du processus de vente simplifie la procédure pour le client et lui évite l'échange fastidieux de documents papiers inhérent à une acquisition immobilière. Pour les équipes de Bricqueville, le suivi des opérations sera désormais entièrement automatisé grâce à un outil de gestion et de suivi des dossiers. Les collaborateurs du groupe pourront ainsi se consacrer aux tâches à plus forte valeur ajoutée ».

De leur côté, François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegalLife soulignent que « La confiance que témoigne Bricqueville envers la technologie LegalLife confirme l'attrait des promoteurs

immobiliers pour cette solution innovante lancée à la rentrée 2017. Nous sommes convaincus que la dématérialisation du processus de vente immobilière va devenir un standard de marché ». © D. R.

À PROPOS DE LEGALIFE

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegalLife est la première legaltech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. La technologie de LegalLife est notamment accessible en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises.

À PROPOS DE BRICQUEVILLE

Fondée en 2011 par Gérard de Sèze et Bertrand Gaffinel, Bric-queville réalise des opérations résidentielles et tertiaires. Elle compte plus de 1 000 logements réalisés en Ile-de-France. Le promoteur est, par ailleurs, lauréat de l'appel à projet "Inventons la Métropole du Grand Paris" sur la commune d'Argenteuil. Face à la Seine et au pied de la gare, Bricqueville développera un projet ambitieux de 24 000 m² de locaux tertiaires et hôteliers. ■